



COMMUNE DE SAUVETERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2026 à 18 h 30

LE 3 juillet 2026 A 19 HEURES, SE SONT REUNIS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE A L'ORANGERIE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE, SUR CONVOCATION QUI LEUR A ÉTÉ ADRESSÉE PAR LUI-MEME.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Charlène BERDOYES, Martine BOUCHE, Nadine BOURGUES, Eva CHAMBON, Jessie HALILI, Michèle MARIN, Naïma OURAGH, Marie-Pierre VASELLI

Messieurs Steeven ARENE, Patrick BERTHET, Marc-Edouard COUSTON, Jacques Demanse, Cédryc PETRY.

PROCURATIONS :

Thibault BACCHERINI à Eva CHAMBON

Jean-Marc REBIERE à Jacques DEMANSE

Règlement intérieur de la médiathèque

Mme Aracil Chloé présente au Conseil municipal un point sur l'activité de la médiathèque du pôle culturel Jean Ferrat.

Elle propose également une révision du règlement intérieur afin de l'adapter aux évolutions des usages et d'améliorer le service rendu aux usagers.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention au titre du produit des amendes de police Sécurisation chemin de Garouyas

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la sécurité routière, la commune souhaite réaliser un aménagement de voirie chemin de Garouyas.

Ce projet, élaboré après consultation de la Police Municipale, des Services Techniques et du bureau d'études INECO, a pour objectif de sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Il permettra également de finaliser le circuit de déplacement doux et d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Cette opération peut être financée au titre du produit des amendes de police.

Plan de financement prévisionnel

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **30 000,00 € HT**.

Financier	Montant (€) HT	Taux
État – Produit des amendes de police (subvention sollicitée)	18 000,00 €	60 %
Commune (autofinancement)	12 000,00 €	40 %
Total de l'opération	30 000,00 € HT	100 %

Adopté à l'unanimité

Conseil départemental- Subvention - Aménagement de la RD980 - Place de Village

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village et de la traversée de la RD 980 à Sauveterre, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la convention de financement et de transfert de gestion – travaux proposée par le Conseil départemental du Gard ;.

L'opération prévoit des travaux pour un montant estimatif éligible de **189 653 € HT**, avec une participation du Conseil départemental de **175 847,80 €**.

Adopté à l'unanimité

Conseil Départemental du Gard - Autorisation des travaux sur le Domaine Public Routier Départemental

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village et de la traversée de la RD 980 à Sauveterre, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la proposition de convention d'occupation temporaire du domaine public.

Adopté à l'unanimité

Instauration d'un tarif majoré pour les repas de restauration scolaire réservés hors délai ou non réservés

La commune constate une augmentation des enfants fréquentant le restaurant scolaire sans réservation préalable. Cette situation complique fortement l'organisation du service, qui nécessite une anticipation des effectifs pour assurer la préparation des repas, les commandes de denrées et la gestion du personnel.

Les absences de réservation ou les réservations tardives entraînent des difficultés de fonctionnement et peuvent générer du gaspillage alimentaire ainsi que des surcoûts pour le service.

La commune est compétente pour fixer les tarifs du service de restauration scolaire. Cette mesure vise à :

- Améliorer la gestion des effectifs ;
- Inciter les familles à respecter les délais de réservation ;
- Garantir un fonctionnement plus efficace du service.

Il est proposé d'instaurer un tarif majoré pour les repas consommés sans réservation préalable. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'une des deux options suivantes :

- **Option 1 : 4,00 € le repas non réservé**
- **Option 2 : 5,00 € le repas non réservé**

Le tarif normal des repas réservés reste fixé à **3,00 €**.

Cette mesure vise à responsabiliser les usagers tout en assurant une meilleure organisation du service de restauration scolaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le principe d'un tarif majoré et à choisir le montant applicable (4 € ou 5 €).

Tarif de 4 € adopté à l'unanimité

Territoire Energie du Gard :

Demande de requalification de la commune en zone rurale au titre de la doctrine de financement des opérations sur les réseaux électriques basse tension (BT) fils nus.

Afin de bénéficier des dispositions de financement prévues par Territoire d'Énergie du Gard, il est proposé de demander la requalification de la commune de Sauveterre en commune rurale.

Ce classement permettrait une prise en charge à **100 %** des travaux éligibles sur les

réseaux électriques basse tension (BT) à fils nus, réduisant ainsi le coût des opérations pour la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette requalification auprès de Territoire d'Énergie du Gard et à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Adopté à l'unanimité

Extension du site classé "Plaine Nourricière des Chartre et ses Coteaux" présentée par la DREAL

Le Conseil Municipal est consulté pour donner son avis sur le projet d'extension du site classé "Plaine Nourricière des Chartre et ses Coteaux". Les détails du projet sont été présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité

Désignation des représentants de la commune dans les syndicats intercommunaux

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la modification des représentants de la commune dans certains syndicats ou commission :

Syndicat des Massifs

- | | | | |
|--------------------|------------------|-----------------|------------------|
| • LACROIX Stéphane | Titulaire | BERTHET Patrick | Suppléant |
| • FINARégis | Titulaire | BOURGUES Nadine | Suppléant |

Commission contrôle des listes électorales.

- Charlène BERDOYES (élue)

Les autres membres de cette commission (extérieurs à la mairie feront l'objet d'une désignation future)

Commission de suivi des sites EURENCO / CAPL-Sorgues.

- | | |
|--------------------|-----------|
| • LACROIX Stéphane | Titulaire |
| • FINA Régis | Suppléant |

Les autres désignations des représentants de la commune au sein des commissions, syndicats intercommunaux et organismes extérieurs demeurent inchangées.

Adopté à l'unanimité